

Conseil municipal du lundi 22 juin 2015
Compte rendu

Etaient présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Christian Tillet, Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Etait excusé : Loïc Friquet,

Agnès Guilloteau a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations concernant le compte rendu de la séance du 18 mai 2015. Aucune remarque n'est formulée, le maire procède au vote. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I FINANCES

- Décision modificative n°3

Le maire informe l'assemblée que comme chaque année la commune a reçu le tableau de répartition du PFIC (Fonds de péréquation intercommunal). En 2014, la commune a versé 1 790€ et reçu 1 100€. Pour 2015 la commune doit verser 2 524€ et ne recevra rien. 2 500€ ont été inscrits au budget, en dépense, il convient donc de rajouter 25€ à l'article 73925.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire :

- 25€ supplémentaires aux articles 73925 et 7411

- Non valeur

Le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la trésorerie de Montmorillon présentant une liste de créance irrécouvrable et demandant de la passer en non-valeur. Il s'agit d'une dette de 52.97€ concernant les frais liés à l'achat d'une partie de chemin à La Rochelière. Le maire propose de rencontrer les personnes concernées et tout mettre en œuvre pour les convaincre de payer ce dû. S'il n'y parvient pas, un mandat sera alors émis à l'article 6541.

- Consultation des banques

Le maire rappelle au conseil municipal que la commission de finance s'est réunie mercredi 17 juin pour examiner l'état de trésorerie de la commune avec comme projection le paiement de la prochaine tranche des travaux du VVF consistant en la construction de 10 nouveaux chalets et du centre de remise en forme pour un montant total de 969 000€ TTC. En effet la commune percevra le remboursement de la TVA soit 161 000€ au cours du trimestre qui suit le paiement des factures et les subventions sont également versées à la fin des travaux, il faut donc faire l'avance de la trésorerie.

Un prévisionnel a donc été établi mentionnant l'ensemble des dépenses et recettes effectués mensuellement afin d'avoir une vision claire des besoins.

Il convient d'ores et déjà de consulter les banques pour prévoir une ligne de trésorerie dans un premier temps.

La commune est en attente de la réponse des services de l'état pour le FNADT (255 000€), si cette subvention est accordée, la commune ne serait pas obligée de contracter la totalité de l'emprunt prévu au plan de financement. A ce jour sur les 1 100 000€ d'emprunt inscrit, 744 000€ ont été contractés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De lancer la consultation des banques pour une ligne de trésorerie
- Dit que les fonds seront débloqués au fur et à mesure des besoins en fonction de l'arrivée des factures
- Dit qu'elle sera remboursée lorsque les subventions seront versées

II ECOLE

Le maire rappelle au conseil municipal le constat de baisse des effectifs dans les écoles d'Antigny, St Germain et St Savin, une réflexion est menée depuis plusieurs semaines pour trouver les solutions adéquates. Huit réunions se sont tenues à ce jour pour traiter ce sujet. Un projet de regroupement pédagogique intercommunal déconcentré est à l'étude. Le maire donne la parole à Agnès Guilloteau qui est allée avec Fabienne Blanchard à toutes ces réunions.

Mme Guilloteau précise qu'effectivement si les effectifs de l'école de Nalliers se maintiennent jusque-là, il n'en est pas de même notamment à Antigny où une classe va être supprimée.

Aucun changement pour la rentrée de septembre 2015, le projet de RPId sera mis en place à la rentrée de septembre 2016, sous réserve de l'accord des 5 communes (Antigny, La Bussière, Nalliers, St Germain et St Savin).

Dans le projet évoqué, les écoles de Nalliers et Antigny auraient donc une classe unique accueillant les élèves de la petite section de maternelle au CE1. L'école de St Germain conserve 3 classes, elle accueillerait soit les élèves du primaire (CE1 au CM2) soit les maternelles et CP et celle de St Savin conserve 4 classes et accueillerait soit les élèves du primaire (CE1 au CM2) soit les maternelles et CP. Tout ceci devra être déterminé d'ici la mi-octobre et arrêté dans une convention qui devra ensuite être votée et signée par les 5 communes. La délibération des 5 communes devra être prise maximum dans la première quinzaine de novembre. La convention devra parvenir à l'inspecteur d'académie avant le 31 décembre 2015.

Le maire précise que la commune accordera son soutien à celle de Nalliers tant que l'école de Nalliers sera maintenue, si celle-ci devait fermée, La Bussière se retirerait alors du RPId.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour le projet de RPId des 5 communes : Antigny, La Bussière, Nalliers, St Germain et St Savin.
- Confirme sa participation au RPId, tant que l'école de Nalliers reste ouverte.

III BIBLIOTHEQUE

Le maire rappelle que le projet de création d'une bibliothèque communale avance, le local retenu est la salle à côté de l'église. Elle sera repeinte et aménagée par les cantonniers, des étagères seront également posées.

La bibliothèque sera tenu par des bénévoles, les ouvrages seront mis gratuitement à disposition de la population. Elle sera ouverte dès que les travaux seront finis, (septembre ou octobre), dans un premier temps le samedi matin de 10h à 12h et le mercredi après-midi de 15h à 17h.

La commune contractera une assurance pour le local et les ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'une bibliothèque municipale
- Autorise le maire à signer un contrat d'assurance pour le local et les livres
- Dit qu'il faut prévoir l'achat de fourniture pour l'aménagement et la rénovation du local (dépenses sur le budget de fonctionnement)
- Décide de fixer un règlement intérieur

IV PERSONNEL COMUNNAL

- Mutualisation

Le maire rappelle qu'un projet de mutualisation du personnel et du matériel des services techniques avec les communes d'Angles et de St Pierre est en cours. Plusieurs réunions se sont tenues avec les élus et le personnel des trois communes pour élaborer un schéma de mutualisation avec les principes suivants :

- Rationaliser, valoriser et optimiser les ressources humaines, et le savoir-faire des trois collectivités tout en garantissant davantage de sécurité
- Maintenir et améliorer la qualité des services aux utilisateurs
- Partager des ressources variées et des moyens de fonctionnement

Le maire donne lecture de la convention qui est proposée et précise que la liste des matériels des 3 communes sera annexée à la convention. Le Maire rappelle enfin que la convention est prévue pour un an à compter du 1^{er} juillet 2015 et qu'elle sera renouvelée de façon expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le schéma de mutualisation des services entre les 3 communes d'Angles sur l'Anglin, La Bussière et St Pierre de Maillé, tel que présenté dans la convention
- Autorise le Maire à signer la convention
- Dit que le maire est autorisé à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires au bon déroulement de cette mutualisation (avenant à la convention, reconduction.....)

- Embauche

Le maire expose au conseil municipal qu'un jeune couple vient d'emménager au Petit Rivaud. Il s'agit de M. Jessie Forestier et Melle Mathilde Riffard. Ils sont tous les 2 à la recherche d'un emploi. Le maire précise qu'il les a reçus, et a pris contact avec pôle emploi pour essayer de les aider.

En accord avec pôle emploi, le maire a proposé à M. Forestier un mois de stage aux services techniques de la commune pour une immersion professionnelle. Pour cela une convention de stage sera signée avec pôle emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le recrutement de Jessie Forestier, pour un stage d'un mois, pour une immersion professionnelle
- autorise le maire à signer la convention avec M. Forestier et pôle emploi
- dit que la période de stage sera fixée en accord entre les parties

V PARC EOLIEN DE ST PIERRE DE MAILLE

- Le maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral n°2015-DRCLAJ/BUPPE-097 du 30 avril 2015 une enquête publique est ouverte pendant 33 jours du lundi 8 juin au vendredi 10 juillet, dans la commune de St Pierre de Maillé, sur la demande d'autorisation présentée par la Ferme Eolienne de SPDM 3 SAS, pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de St Pierre de Maillé. Monsieur Bernard Chauvineau, a été nommé commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif. Il tiendra des permanences à la mairie de St Pierre de Maillé les lundi 8 juin, vendredi 19 juin, mercredi 24 juin, jeudi 2 juillet et vendredi 10 juillet. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la préfecture de la Vienne. Un avis d'enquête publique est affiché en mairie de St Pierre ainsi que dans les communes situées dans un rayon de 6 km. Les conseils municipaux des communes concernées sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploitation du parc éolien. Dans les 8 jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire rencontrera le responsable du projet et lui fera part des observations mentionnées dans le registre d'enquête ou recueillies oralement. Le responsable du projet aura alors un délai de 15 jours pour produire ses observations. Le commissaire enquêteur établira un rapport, fera part de ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture l'exemplaire du dossier accompagnée du registre et des pièces annexes avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de 30 jours. La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté de Madame la Préfète de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de Ferme Eolienne de SPDM 3 SAS, pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de St Pierre de Maillé.

VI PROJET RESIDENCE SENIORS

Le maire rappelle au conseil municipal que M. Jean Cerli, président de l'association « Chœur de villages, a confirmé par courrier du 11 juin, son intérêt pour l'acquisition de la parcelle YB 146, pour la réalisation du projet d'une résidence seniors. Cet accord est lié à plusieurs conditions :

- le prix de 2.50€/m²
- l'obtention du permis de construire
- l'obtention de leur prêt

Il donne un accord de principe pour déposer le permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la délibération du conseil municipal autorisant la vente du terrain.

Il propose d'insérer dans le compromis de vente une clause résolutoire quant à la destination future du terrain et la nature du projet à réaliser et s'engage à signer le compromis de vente au plus tard le 31/12/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour vente de la parcelle YB 146, 42 790 m², au tarif de 2,50€/m²
- Approuve le projet de résidence pour seniors
- Dit que les raccordements seront à la charge de l'acquéreur

- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce projet (acte de vente, convention, avenant)

VII INFORMATIONS

- Inauguration des travaux VVF 10 juillet à 17h
- Trêve estivale du cinéma, reprise mi-septembre
- Rapports Bureau Véritas suite au contrôle des installations gaz et électricité (quelques petits travaux à faire par les agents)
- Réfection d'une partie du mur de la cure par le chantier d'insertion (les travaux commenceront le 29 juin)
- Enquête de recensement organisée par Vienne Nature concernant l'Alyte accoucheur (crapaud) et la cistude (tortue)
- Visite thématique organisée par l'ATD le 23 juin de 9h à 12h (aménagement des cimetières)
- Réunion d'information mercredi 24 juin de 9h à 11h portant sur le fonctionnement du comité local-
- Fête de la St Jean **samedi 27 juin**
- Récital Voce Mano **mercredi 12 août**, parc M. Roquet
- Spectacle « monsieur de Pourceaugnac, de molière, dans le bourg, **vendredi 14 août, 20h30**
- Projet photovoltaïque Axel Thévenet

Pour l'organisation de la fête de la St Jean, Fabrice Thomas indique qu'il laissera son camion pour le sable. Michel Chédozeau s'occupera des genévriers, le feu sera préparé entre le rondpoint en gravillons lessivés et le trottoir, une protection du bitume sera mise en place avec du sable et des tôles. Le bourg sera entièrement fermé et des déviations mise en places. St Pierre de Maillé nous prête 10 barrières et 4 panneaux de déviations. Les arrêtés nécessaires à la fermeture du bourg seront pris et transmis aux services de la Direction des routes, d'incendie de de secours et de la gendarmerie.

Viviane Vila fait part de l'avancée du projet d'installation de ruches. Elle a pris contact avec un apiculteur qui lui a donné des conseils et adresses pour acheter les ruches et les essaims. La commune pourrait dans un 1^{er} temps acheté 3 ruches et 3 essaims d'abeilles noires, qui seront installés dans le verger conservatoire. Les abeilles noires produisent moins de miel mais c'est une espèce menacée qu'il convient donc de sauvegarder. Mme Vila a également RDV à Ingrandes avec la responsable du centre d'apiculture.

Rappel de la séance de découverte du Yoga, salle Bécaud, **samedi 27 juin à partir de 10h30**, proposée par Nelly, professeur de Yoga. L'activité commencera mi-septembre, salle Bécaud les jeudis de 17h à 18h30. En fonction des personnes intéressées plusieurs groupes et horaires pourront être ensuite mis en place.

Christian Tillet demande à ce que la vitesse route de la Vallée des Bois soit débattu à un prochain conseil car cela pose un vrai problème de sécurité. Les véhicules passent beaucoup trop vite.

Agnès Guilloteau signale que des boites sont installées dans certains jardins publiques, exemple à Chauvigny, les gens ont toute liberté d'y déposer des livres, d'autres viennent en prendre pour les lire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h07